

Stéphane Gendron
Société française d'onomastique

Présentation et méthode

Le cadastre napoléonien, ordonné par la loi de finances du 15 septembre 1807, s'inscrit dans une logique révolutionnaire, avec l'objectif de répartir équitablement la contribution foncière. L'entreprise, de grande ampleur, connut bien des vicissitudes, des interruptions. Prévue pour être achevée en 1815, il fallut attendre l'année 1848 pour la voir achevée. Sa mise en place et sa conception sont l'œuvre de Michel-Martin-Charles Gaudin, ministre des Finances de 1799 à 1814 et pendant les Cent Jours¹. À l'échelle de la France, le relevé est estimé à environ 126 millions de parcelles, avec l'indication du nom des propriétaires et le degré de fertilité des sols. L'ensemble constitue un corpus considérable et une source de premier plan pour la recherche. La numérisation des plans donne désormais accès à des données diverses que chaque discipline se fait fort d'exploiter. Le corpus exhaustif des toponymes et microtoponymes² facilite les analyses, les recoupements et les comparaisons, permet d'établir des aires linguistiques, des zones de pénétration du vocabulaire rural. Il offre un accès plus direct aux plans, ce qui permet de situer de resituer le toponyme dans son contexte immédiat, démarche qui modifie nécessairement le regard et l'analyse. Pour l'onomasticien, la richesse du cadastre napoléonien tient également au fait que les géomètres ont reporté sur les feuilles cadastrales non seulement les noms des villages, hameaux, parcelles, mais également ceux de nombreux éléments secondaires : ravins, pièces d'eau, gués, arbres isolés, bornes, etc. De manière générale, les onomasticiens sont aujourd'hui parfaitement conscients de l'importance de la microtoponymie dans les zones qu'ils étudient. Cette approche « micro » ouvre bien des perspectives, comme en témoignent notamment les travaux d'Étienne Braidy et Michel Tamine pour la Marne et les Ardennes, ceux de Gérard Taverdet pour la Bourgogne³.

Projet et conditions de relevé

Ce corpus de toponymes et microtoponymes extraits du cadastre napoléonien d'Indre-et-Loire est un projet ancien. Il fait suite à un premier corpus réalisé entre 1995 et 2000, celui des microtoponymes du département de l'Indre, alors effectué dans des conditions matérielles beaucoup plus difficiles. En effet, les plans du cadastre n'étant pas encore numérisés, les toponymes furent relevés directement à partir des registres, dont chaque commune conservait un exemplaire⁴. La situation dans laquelle j'ai travaillé ces dernières années est tout à fait différente. Numérisés en 2003, les plans du cadastre (plus récemment les matrices) ont été mis en ligne par les Archives départementales d'Indre-et-Loire, ce qui a permis de les consulter librement, sans restriction de temps, entre janvier 2017 et avril 2019. Bien que la question du confort de lecture sur un écran soit un point discutable, la numérisation présente l'avantage d'effectuer des grossissements, des réglages de luminosité et de contraste, des rotations, etc., et ceci avec une grande souplesse. À de nombreuses occasions, j'ai pu constater que la numérisation permet de déchiffrer les toponymes avec plus de précision. Mais l'outil informatique

¹ Pour les aspects historiques, je renvoie le lecteur au récent ouvrage coordonné par Pierre Clergeot : *1907 – Un cadastre pour l'empire. Cent millions de parcelles en France*, Paris, Publi-Topex SASU, 2007. Pour l'Indre-et-Loire, je renvoie au dossier intitulé *Cadastre et remembrement 1791-1976*, élaboré par Hélène Taillemite, Catherine Leclercq, Nathalie Roy et Jean-Michel Robinet, Chambray-lès-Tours, Archives départementales, 2^e édition, 2016.

² Le *microtoponyme* désigne des entités réduites : lieudits, bâtiments habités ou non, écarts.

³ Michel TAMINE, Étienne BRAIDY, *Corpus microtoponymique de la Marne*, 2 vol., Reims, 2000 ; Michel TAMINE, *Corpus microtoponymique des Ardennes*, 2 vol., Reims, 2006 ; Gérard TAVERDET, *Microtoponymie de la Bourgogne*, Fontaine-lès-Dijon, A.B.D.O., 12 vol. de 1989 à 1993 (et suppléments jusqu'en 1998).

⁴ Voir à ce sujet : Stéphane GENDRON, *Les Noms de lieux de l'Indre* (Châteauroux, 2004), ouvrage qui intègre l'analyse de ce corpus de microtoponymes.

oblige en même temps à une grande rigueur, par exemple en adoptant un mode de lecture adapté à la forme des plans (lecture circulaire, en colimaçon, du nord au sud, etc.).

Contenu du répertoire

Le corpus est un inventaire de tous les toponymes figurant sur les plans du cadastre napoléonien des 277 communes⁵ d'Indre-et-Loire. Pourquoi avoir choisi les plans plutôt que les états de section ? À quelques exceptions près, les plans sont plus riches du point de vue de l'information toponymique que les états de section. Ils contiennent, comme je l'indiquais précédemment, de nombreux éléments qui ne présentent pas d'intérêt fiscal : des hydronymes (ruisseaux, ravin, sources, etc.), des odonymes (noms de rues, de chemins, de passages de cours d'eau, de carrefours, etc.), des noms d'éléments isolés comme les bornes ou poteaux, les arbres remarquables, etc. Les géomètres ont parfois relevé ces toponymes, car ils désignaient des points de repère importants. Une seconde raison a motivé ce choix : les études réalisées sur le cadastre napoléonien montrent que les états de section ont été réalisés postérieurement aux plans. Cet écart chronologique, plus ou moins important selon les communes, pourrait expliquer les variantes graphiques que l'on rencontre parfois en comparant les deux sources.

Par conséquent, j'ai retenu dans ce corpus tout ce qui peut être considéré comme « nom propre de lieu », sans aucune restriction. Cela comprend tous les lieux bâtis : maisons isolées, fermes, métairies, hameaux, villages, bourgs, villes, mais également les industries locales (moulins à eau et à vent, tuileries, briqueteries, fours), les édifices publics et bâtiments divers. Le *Recueil méthodique* précise qu'ils doivent être dessinés au carmin⁶. Le corpus comprend également tous les noms de parcelles figurant sur les plans, les noms d'espaces boisés (bosquets, bois, forêts), ainsi que tous les éléments non soumis à l'imposition, évoqués précédemment (hydronymes, odonymes, etc.).

Proportions

Le corpus contient près de 65 500 entrées. À titre de comparaison, le fichier FANTOIR⁷ de l'Indre-et-Loire, produit par la Direction générale des finances publiques pour l'édition et l'émission des feuilles des feuilles d'impôts, comprend environ 61 360 entrées, parmi lesquels environ 13 000 sont des odonymes (rues, impasses, avenues, places, routes, chemins), pour la plupart de formation récente. La moyenne est donc de 236 toponymes par commune, mais bien entendu la densité de la microtoponymie est très variable sur l'ensemble du territoire. Comme nous ne connaissons pas les conditions exactes dans lesquelles les toponymes ont été relevés, il nous est difficile d'expliquer cette disparité. Il est cependant possible d'émettre quelques hypothèses : d'abord la qualité des informateurs et leur connaissance du terrain. Le *Recueil méthodique* précise à ce sujet : « Il est accordé des indicateurs aux experts. Ces indicateurs fournissent des renseignements sur les produits imposables des communes ; ils aident à reconnaître les parcelles et leurs limites, et à s'assurer de l'exactitude des noms des propriétaires et de la dénomination des propriétés » (art. 493). En outre, « les maires doivent choisir les indicateurs parmi ceux des habitants (*sic*) qui connaissent le mieux les localités » (art. 495). Bien des exemples, dont j'aurai l'occasion de reparler, montrent que cette exactitude est loin d'être partout la règle. Ensuite, il est évident qu'au-delà des principes édictés, les pratiques de transcription des noms de propriétés, qu'il s'agisse de lieux habités ou de parcelles, sont très hétérogènes du point de vue de la rigueur et de la précision. Précisons que dans certains cas, seuls les noms de lieux habités ont été indiqués sur les plans, les noms de parcelles étant absents. Cela concerne 4 communes du canton d'Amboise (Souvigny-de-Touraine, Saint-Règle, Autrèche et Chargé).

⁵ Trois « communes nouvelles » ayant été créées en 2017, une quatrième en 2018, le nombre total de communes est actuellement ramené à 272. Il s'agit de Tauxigny-Saint-Bauld (fusion de Tauxigny et de Saint-Bauld), Langeais (fusion de Langeais et Les Essards), Coteaux-sur-Loire (fusion d'Ingrandes-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice), Beaumont-Louestault (fusion de Beaumont-la-Ronce et Louestault). Ces fusions n'ayant pas entraîné de modifications dans la présentation des plans numérisés par les Archives départementales d'Indre-et-Loire, je n'en ai pas tenu compte.

⁶ *Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens instructions et décisions sur le cadastre de la France*, Paris, Imprimerie Impériale, 1811, article 236.

⁷ Fichier ANnuaire TOPographique Initialisé Réduit, anciennement fichier RIVOLI.

Principes généraux

L'ampleur de la tâche, et surtout le temps imparti à l'établissement de ce corpus m'ont évidemment conduit à établir un certain nombre de règles pour le relevé des toponymes. En voici les principes :

- Comme indiqué précédemment, tous les toponymes ont été relevés, qu'il s'agisse de lieux habités (villages, hameaux, maisons, fermes isolées), de parcelles cadastrales, de noms de forêts, d'hydronymes (eaux dormantes et eaux courantes), de noms de carrefours, croix, bornes, etc.
- Par conséquent, j'ai exclu les indications relevant du champ lexical et signalant la présence de réalités diverses : *mare, fontaine, ravin, fosse, marnière, borne, levée, bac, cave, rochers, sablière, falunière, ruine*, etc., lorsqu'il ne s'agit pas de toponymes. Mais il n'est pas toujours aisé de distinguer le terme lexical du toponyme⁸. Il s'agit d'un relevé de toponymes, donc je n'ai pas retenu les noms de propriétaires de parcelles, parfois mentionnés en petite écriture.
- Lorsque le toponyme apparaît à plusieurs reprises sur une même carte (plusieurs fois la même parcelle contiguë, plusieurs fois le même nom de parcelle à distance), et lorsqu'un même toponyme désigne deux réalités distinctes (par ex. une parcelle et un *carroi*, une parcelle et un lieu habité, etc.), toutes les occurrences sont enregistrées.



La Fontaine Augeard, fontaine et nom de parcelle à Loché-sur-Indrois (B3)

- Les toponymes figurant en limite de carte ont été systématiquement relevés, même lorsque cela pouvait conduire à des doublons. Par exemple *la Thévaudière*, en limite de Ciran (C2) et Esves-le-Moutier (C1). Il m'a semblé important de faire ces relevés à la marge, car l'environnement d'un toponyme est un élément pertinent pour son analyse.

⁸ Dans le doute, je l'intègre au fichier. Par exemple, le « *chêne lierreux* » à La Ferrière (section B2), accompagné d'un dessin, doit-il être considéré comme un toponyme ? L'absence d'article et de majuscule militerait plutôt en faveur d'une forme lexicale relevée sur le terrain ou à l'initiative du géomètre. L'adjectif *lierreux* est attesté mais un syntagme *chêne lierreux* ne semble pas avoir laissé de traces.



La Thévaudière à Esves-le-Moutier (section C1) et Ciran (C2)

- Les abréviations usitées sur les cartes ont été transcrites : M^{in} > *Moulin*, S^t > *Saint*, S^{te} > *Sainte*, V^{se} > *Village*, H^t > *Haut*, M^{ie} > *Métairie*, etc. Les adjectifs numériques, lorsqu'ils sont écrits en chiffres arabes, ont été transcrits en toutes lettres. Exemples : *les 3 Boisselées* > *les Trois Boisselées*, *les 30 Arpents* > *les Trente Arpents*, etc.
- Les graphies du cadastre ont été strictement respectées, même lorsque celles-ci peuvent être considérées comme fautives ou aberrantes, ou non conformes à l'usage qui pouvait être celui du XIX^e siècle (*Les Dix Apents* [Saint-Benoît-la-Forêt], *Poirrier*, *Métairie*, *Houche*, *Carfour*...).

Cas particuliers

Sur un certain nombre de feuilles cadastrales, on constate que les toponymes ont fait l'objet de corrections, ajouts ou retraites divers. J'ai souhaité rendre visibles ces cas particuliers dans le corpus.

- Toponymes biffés sur les cartes : lorsque les toponymes sont biffés, ou biffés et remplacés, je le notifie de la manière suivante :

les Perruches des Bourdes [biffé] – Saché K1
 les Tizons [biffé] – Saché E1
 la Bouère Futambre [nom biffé : les Granges] - Berthenay B1
 la Buhardière [nom biffé : la Boisfardière] - Mettray D
 la Carrée [nom biffé : les Lyons] - Saint-Cyr-sur-Loire A1



La Bouère Futambre à Berthenay (section B1)

- Toponymes corrigés sur les cartes : lorsque le toponyme est corrigé, je le notifie de la manière suivante :

la Bruère du Pué [corrigé par : Bruyère] - Villedomain B3
 la Butte du Petit Vau-Riau [corrigé par : Ruau] - Cravant-les-Côteaux A1
 carroi de la Réronnerie [corrigé par : Néronnerie] - Brizay C2
 les Gesquières [corrigé par : Gestières] - Azay-le-Rideau B2
 la Haute Bertonière [corrigé par : Bretonnière] - Betz-le-Château G2
 le Mezureau [corrigé par : Mazureau] - Razines A2
 le Pertuy de Marray [corrigé par : Pertuis] - Les Hermites C2

Nous n'avons pas les moyens de savoir dans quel contexte ces corrections ont été effectuées. Dans certains cas, elles sont rendues plus visibles par l'emploi d'une couleur différente, comme dans cet exemple du lieu-dit *Les Gestières* à Azay-le-Rideau.



Les Gestières à Azay-le-Rideau (section B2)

- Erreurs graphiques : lorsqu'une erreur graphique⁹ manifeste risque de masquer le toponyme lors d'une requête, et par conséquent d'en faire perdre la trace au sein du corpus, j'indique la forme attendue entre crochets précédée du signe *égal* [= ***].

Cos Mézière (le) [= Clos Mézière] - Saint-Martin-le-Beau C1
 Défocs (les) [= Défrocs] - Saint-Martin-le-Beau B2
 Dix Apents (les) [= Arpents] - Saint-Benoît-la-Forêt E1
 fontaine Sainte-Tuttrille (la) [= Outtrille] - Azay-sur-Cher C1
 Giradière (la) [= Girardière] - Savonnières E1
 Gran Rossignol [= Grand] - Nazelles-Négron F1
 Savonnière (la) [= Chavonnière] - Véretz C1

⁹ Précisons toutefois que cela exclut les graphies qui pourraient être considérées comme fautives, mais qui résultent en réalité de phénomènes linguistiques bien connus : évolutions phonétiques, attractions paronymiques, étymologies populaires, etc.



La Savonière à Véretz [= Chavonnière] (section C1)

- Les problèmes de lecture sont assez rares. Lorsque je ne suis pas parvenu à lire le toponyme, l'hésitation dont il fait l'objet figure entre crochets. Les parties non lisibles (feuilles déchirées, trouées, taches d'encre...) sont signifiées par trois astérisques consécutifs.

Pièce des Frottières (la) [ou Frollières ?] - Sennevières C1

Garrau*** (les) [Garraux ?] - Chaumussay D3

Neusais (la) [ou Neuraie ?] - Genillé A1

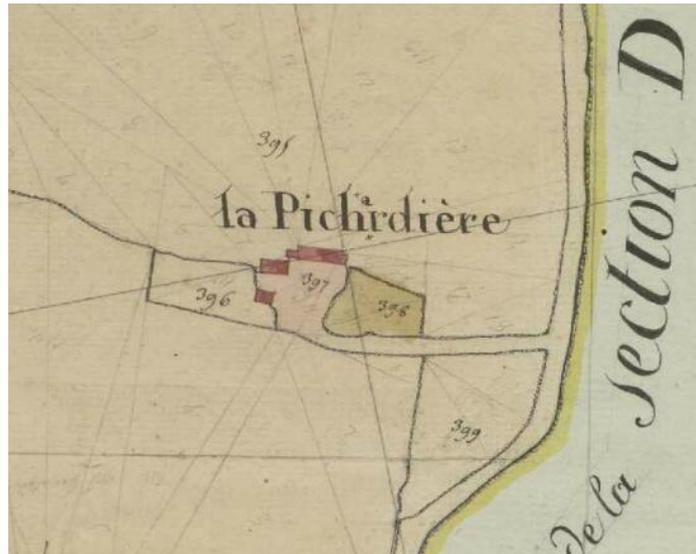
Bois P***errés (le) [Perrés ?] - Le Boulay B1

Courrance des Chain***eaux [?] - Yzeures-sur-Creuse F3



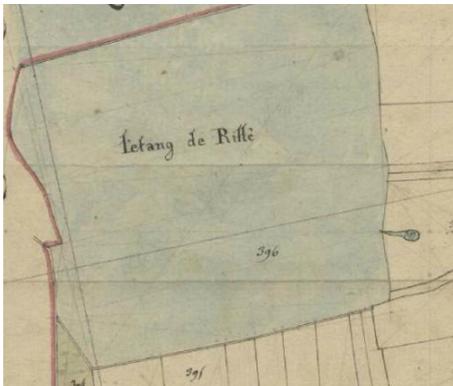
La Courrance des Chain***eaux à Yzeures-sur-Creuse (section F3)

- Je n'ai pas tenu compte des toponymes biffés sur une carte et repositionnés à l'identique sur la même carte. C'est en particulier le cas pour la section B1 de Berthenay (cf. *la Noue, le Bois de Plante, la Mérille*).
- J'ai tenu compte des corrections graphiques apportées *in fine* par les géomètres : ajouts ou retraits de lettres, généralement insérées dans le corps du toponyme.



La Pichardière, Hommes (section D3)

- Une harmonisation s'est rapidement révélée nécessaire pour les majuscules / minuscules des articles (le, la, les, l') précédant les toponymes. En effet, cet usage varie fréquemment au sein d'une même carte, ou sur des cartes voisines, sans qu'il soit possible de déterminer un critère pertinent. D'autre part, l'article est parfois agglutiné au toponyme avec une apostrophe entre les deux premières lettres (ex. *L'étang*). Parfois, cette apostrophe est insérée dans la boucle du « L » (voir ex. ci-dessous). Dans ce cas, j'ai opté pour le rétablissement de la minuscule de l'article, et de la majuscule initiale pour le toponyme (*l'Étang*).



L'Étang de Rillé, à Hommes (A1)



L'Ormeau de l'Ente, Bléré (H3), avec apostrophe insérée dans la boucle du « L »